



ACADÉMIE
DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

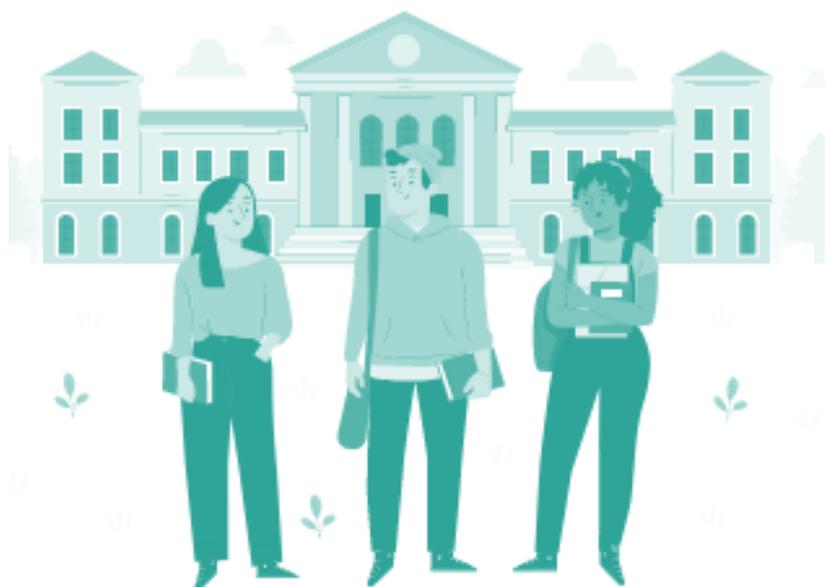
Entrer en 1^{re} professionnelle



Après une seconde professionnelle



Par une passerelle



> *Les procédures à connaître*

> *Les dates essentielles*

Vers la 1^{re} professionnelle - Généralités

Toutes les formations de 1^{re} professionnelle ont une capacité d'accueil limitée et sont sélectives. Dans les établissements publics, les places se répartissent en trois catégories :

- ◆ Les places destinées aux élèves de 2^{de} pro qui continuent en 1^{re} pro dans le même domaine ; ces élèves sont prioritaires.
- ◆ Les places libérées par les élèves de 2^{de} pro qui ne continuent pas en 1^{re} pro dans leur lycée et qui sont disponibles pour d'autres élèves. Ce sont les « **1^{res} pro passerelles** ».
- ◆ Les places réservées aux élèves venant de certaines sections (2^{de} générale et technologique, 2^{de} GTT, 2^{de} F2O et T^{le} CAP). Ce sont les « **1^{res} pro parcours fléchés** ».



En pratique

- ◆ Pour entrer en 1^{re} professionnelle dans un établissement public, tu dois noter tes vœux de 1^{re} sur la **fiche préparatoire à l'affectation** et la remettre à ton lycée (ou au CIO qui t'accompagne) pour la saisie dans Affelnet Lycée*, en respectant bien les délais.
- ◆ Si tu es en 2^{de} professionnelle, tu peux faire jusqu'à **10 vœux**, que tu dois classer par ordre de préférence.
- ◆ Pour une entrée en 1^{re} pro passerelle, tu ne peux faire que **2 vœux**.
- ◆ Si tu envisages une 1^{re} pro passerelle, renseigne-toi sur les actions d'information et d'orientation proposées dans la formation que tu souhaites.
- ◆ **Attention**, si tu es en 2^{de} pro ou en 2^{de} GT, tu dois avoir accompli la scolarité complète de 2^{de} pour pouvoir demander une 1^{re} pro passerelle.



Du 2 au 4 juillet 2024 : si tu n'es pas affecté, tu peux participer au tour suivant, en demandant à ton établissement d'origine.

Du 26 juin au 1^{er} juillet : Inscription dans le lycée dans lequel tu es affecté.

26 juin : Résultats de l'affectation, transmis par ton établissement.

27 mai : date limite pour la constitution de ton dossier 1^{re} pro passerelle (si nécessaire)

Du 6 mai au 7 juin : Ton établissement saisit tes vœux dans Affelnet lycée*.

De septembre à mai : Période d'information et de réflexion

Quelle est ta situation et que veux-tu faire l'an prochain ?

Tu es en...

2^{de} pro famille de métiers (FDM)

2^{de} pro commune

2^{de} pro hors FDM

Tu veux continuer dans ta spécialité ou dans les spécialités de ta famille de métiers, en restant dans ton lycée.

Tu es prioritaire et tu auras un bonus pour garantir ton affectation.
Si tu es en 2^{de} pro famille de métiers*, tu dois demander toutes les spécialités de ta famille de métiers pour être sûr d'être affecté.



Tu veux continuer dans ta spécialité ou dans les spécialités de ta famille de métiers, mais en changeant de lycée.

Tu pourras être admis s'il reste des places.
Fais aussi des vœux dans ton lycée actuel pour être sûr d'être affecté.



Tu veux changer de spécialité (en restant dans ton lycée ou en changeant de lycée).

Avant le 27 mai, tu fais un dossier « 1^{re} pro Passerelle » et tu le donnes à ton lycée pour saisie dans PassRL* et dans Affelnet*. Ton dossier sera étudié par le lycée demandé et tu pourras être admis s'il y a des places.



Tu es en...

2^{de} générale et technologique

2^{de} GTT

2^{de} F2O

1^{re} CAP

Tu veux continuer tes études en 1^{re} pro.

Avant le 27 mai, tu fais un dossier « 1^{re} pro Passerelle » et tu le donnes à ton lycée pour saisie dans PassRL* et dans Affelnet*. Ton dossier sera étudié par le lycée demandé et tu pourras être admis s'il y a des places.



Tu veux entrer en 1^{re} pro, mais dans une spécialité pour lesquelles des places sont réservées à ta classe actuelle.

(voir guide des procédures p. 27 et 28 et annexe 33)

Avant le 27 mai, tu fais un dossier « 1^{re} pro Parcours fléchés » et tu le donnes à ton lycée pour saisie dans PassRL* et dans Affelnet*. Ton dossier sera étudié par le lycée demandé et tu pourras être admis si tu as un avis favorable et s'il y a suffisamment de places.



Tu es...

Accompagné par
la MLDS*

Accompagné dans
le cadre du DARFI*

Dans une autre
situation

Tu veux aller en 1^{re}
professionnelle ?

Avant le 27 mai, tu fais un dossier « 1^{re} pro Passerelle » et tu le donnes à l'établissement qui t'accompagne (lycée, MLDS, CIO...) pour saisie dans PassRL* et dans Affelnet*. Ton dossier sera étudié par le lycée demandé et tu pourras être admis s'il y a des places.



Cas particuliers

- ◆ Pour entrer en 1^{re} professionnelle dans un **lycée agricole public** ou dans un **lycée privé** (éducation nationale ou agricole), tu dois prendre contact directement avec le lycée que tu souhaites intégrer. Pas de saisie à faire dans Affelnet Lycée* ni dans PassRL*.
- ◆ Si tu veux intégrer un lycée public dans un **dispositif sport-études** ou une **section sportive**, tu dois prendre contact avec le lycée pour connaître les modalités d'accès et le calendrier. Tu dois aussi faire tes vœux pour Affelnet lycée*.
- ◆ Si tu es **en situation de handicap reconnue par la MDPH** ou si tu as un trouble de santé invalidant qui nécessite un changement d'établissement ou de spécialité en 1^{re} pro, tu peux déposer un dossier pour la commission « pluridisciplinaire handicap-médicale », avant le 6 mai 2024. Ton professeur principal et/ou ton enseignant référent peut t'accompagner.

Plus d'informations

- ◆ **Guide des procédures d'affectation 2024 (dont procédures de l'enseignement agricole et annexes)**
<https://www.ac-lyon.fr/affectation-et-sectorisation-122099>
- ◆ **Site du département de l'Ain** : www.ac-lyon.fr/dsden_ain
- ◆ **Site du département de la Loire** : www.ac-lyon.fr/dsden_loire
- ◆ **Site du département du Rhône** : www.ac-lyon.fr/dsden_rhone
- ◆ **Information sur les métiers** : www.onisep.fr
- ◆ **Information sur l'orientation - Rendez-vous en CIO**
www.ac-lyon.fr/les-cio-de-l-academie-de-lyon-122050



***Affelnet Lycée** : application informatique préparatoire à l'affectation

***PassRL** : plateforme dématérialisée qui permet de déposer un dossier de candidature en 1^{re} pro passerelle.

***MLDS** : mission de lutte contre le décrochage scolaire

***DARFI** : droit au retour en formation initiale

***2^{de} professionnelle Famille de métiers (FDM)** : 2^{de} professionnelle qui regroupe plusieurs spécialités de bac professionnel